



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2019

Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 61 238 euros

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. GIRAULT Jean-Luc

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2019 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE TRANSFORMATION DE LA PLACE GABRIEL PERI POUR UN MONTANT TOTAL DE 61 238 EUROS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I – Le projet de transformation de la place Gabriel Péri :**

Face aux difficultés multidimensionnelles rencontrées dans le secteur de la place Gabriel Péri, un projet d'ampleur a été engagé en 2021 par le renforcement et la structuration d'un haut niveau d'intervention publique dans ce secteur, afin de faire de la place un espace équilibré et réapproprié par ses habitants, une place à vivre, un espace pacifié et sécurisé, pour un quartier attrayant et bien relié au centre-ville.

Le projet de transformation du secteur de la place Gabriel Péri vise à atteindre quatre objectifs stratégiques :

1. renforcer l'accompagnement médico-social des personnes et renforcer le lien social ;
2. améliorer le cadre de vie et l'attractivité commerciale ;
3. rénover durablement la place et y vivre mieux grâce à un projet d'aménagement d'ensemble ;
4. assurer la cohérence des interventions et rendre lisible le projet.

La sécurité, la participation citoyenne et la transition écologique sont les trois axes transversaux du projet, qui sont pris en compte à chaque étape et dans chaque action.

Au regard de la multiplicité des sujets, des acteurs et des délégations, les axes stratégiques sont déclinés au sein de quatre grands chantiers thématiques dont les travaux visent à trouver et mettre en œuvre des solutions à court et long terme, tout en assurant un suivi étroit sur chaque sujet :

1. un chantier « social » (accompagnement social, prévention, santé, citoyenneté, animation sociale locale, valorisation culturelle et patrimoniale) ;
2. un chantier « commerces et cadre de vie » ;
3. un chantier « urbain » (réaménagement du secteur) ;
4. un chantier « redevabilité et proximité ».

La présente délibération concerne le volet social du projet et vise à poser des actions dès 2022 au regard des besoins identifiés par les acteurs.

**II – La poursuite du plan d'actions en réponse aux besoins sociaux et le déploiement d'un accompagnement spécifique pour les jeunes en errance :**

En complément des subventions d'ores et déjà attribuées par délibération du Conseil municipal n° 2022/1826 lors de sa séance publique du 7 juillet dernier, et comme annoncé à cette occasion, la programmation détaillée dans le tableau ci-après constitue

une seconde tranche d’actions pour lesquelles il est proposé d’accorder des subventions au moyen de l’enveloppe spécifique mise en place dans le cadre du budget 2022 pour le projet de transformation de la place Gabriel Péri :

<b>Structure maitre d'ouvrage</b>	<b>Action</b>	<b>Coût total</b>	<b>Montant proposé LC 116474</b>
Association Le Mas 17 rue Crépet 69007 Lyon	Projet Ligne 37 : constitution d’une équipe mobile qui interviendra auprès des jeunes en errance place Gabriel Péri. Cette équipe mobile aura pour rôle de travailler à créer un lien avec ces jeunes qui évoluent en marge de l’action publique et à leur proposer un accompagnement, notamment en matière de réduction des risques et des dommages associés à consommations de substances psychotropes.	338 000 €	50 000 €
Bidouilles et Magouilles 138 rue Sully 69006 Lyon	Exposition universelle éco-responsable : la place publique de demain : faire réfléchir les habitant.e.s du quartier aux besoins dans l’espace public de demain à travers une approche environnementale, sociale et prospective.	2 638 €	2 238 €
Mouvement de Palier 21 place Tolozan 69001 Lyon	Accompagnement d’un collectif d’habitants pour davantage de lien social et un meilleur cadre de vie sur le secteur Moncey-Guillotière, au travers des rencontres conviviales régulières	7 000 €	7 000 €
Tremplin Anepa 13 rue des Augustins 69001 Lyon	ALPHA JOB, ateliers linguistiques : mobilisation d’ateliers linguistiques en lien avec le parcours d’accompagnement à l’emploi.	18 000 €	2 000 €
<b>Totaux</b>			<b>61 238 €</b>

### **III - Le projet d’équipe mobile pour l’accompagnement des jeunes en errance :**

La présence d’un nombre important et croissant de mineurs et de jeunes étrangers en errance ne s’inscrivant dans aucun parcours d’insertion est observée à Lyon, tout particulièrement place Gabriel Péri.

Depuis plus d’un an, ce constat a donné lieu à une mobilisation et une coordination accrue des pouvoirs publics. L’État, tant la Préfecture que la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain, ainsi que la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon souhaitent aujourd’hui que cette action soit renforcée par la création d’une équipe mobile dédiée.

Un appel à manifestation d’intérêt (AMI) a été lancé en mars 2022 dans la perspective de la constitution d’une équipe mobile qui interviendra auprès des jeunes concernés.

Cette équipe mobile aura pour rôle de travailler à créer un lien social avec ces jeunes qui évoluent en marge de l’action publique et à leur proposer un accompagnement, notamment en matière de réduction des risques et des dommages associés à des consommations de substances psychotropes.

Le projet « Ligne 37 » porté par l'association Le MAS a été retenu par la Ville de Lyon et ses partenaires.

L'association Le MAS s'est associée avec les associations CAPSO et ALYNEA dans une coopération opérationnelle au croisement des problématiques des jeunes en errance dans le quartier de la Guillotière : addictions et santé, protection de l'enfance, et errance et occupation des espaces.

L'association Le MAS, créée il y a plus de 60 ans, a développé une expertise sur divers champs d'intervention, notamment l'aide aux victimes et l'accès aux droits, l'accompagnement du public en grande précarité et l'accompagnement des personnes usagères de drogues. Elle bénéficie déjà d'un ancrage local avec les maraudes du CARUUD « Pause Diabolo » qui s'effectue à la Guillotière.

L'association CAPSO est une association gestionnaire de 32 établissements et services en protection de l'enfance. Elle apporte son expertise dans le champ de la protection de l'enfance, et notamment dans l'accueil des mineurs non accompagnés.

Enfin, ALYNEA soutient, accompagne et agit avec les personnes en précarité pour qu'elles retrouvent leur place dans la société. Elle propose une approche pluridisciplinaire en vue d'un accompagnement social global aux personnes en situation de grande précarité. C'est une association d'ores et déjà partenaire de la Ville de Lyon sur plusieurs projets à caractère social.

Fortes de leurs différents domaines de compétences complémentaires, les trois associations proposent un projet d'équipe mobile pluridisciplinaire et la création d'un lieu de répit qui permettra d'avoir une approche globale des publics jeunes en errance. Le fonctionnement du dispositif repose sur un total de 7,7 équivalents temps plein.

Le dispositif partenarial sera consolidé par des conventions avec :

- Le Service universitaire d'addictologie de Lyon et le Centre hospitalier Le Vinatier : des orientations par l'équipe mobile seront effectuées vers la consultation à destination des jeunes en errance ;
- L'association « Hors la rue » qui intervient depuis 18 ans auprès des mineurs étrangers en danger en Ile de France et sensibilisera les acteurs lyonnais aux méthodes d'intervention ;
- La Fondation AJD : son service de prévention spécialisée apportera une expertise par des formations dispensées par leurs équipes d'intervenants et proposera des mises en situation aux travailleurs sociaux de l'équipe pour appréhender la méthodologie d'intégration d'un quartier, et de favoriser la méthode « d'aller vers ».

Au-delà de ces partenariats conventionnés, l'équipe mobile s'appuiera sur des partenaires associatifs, services et institutions disposant de compétences spécifiques.

L'action de l'équipe mobile est centrée sur l'établissement du lien de confiance, à partir d'une posture de disponibilité, axée sur le recueil des problématiques et la prise de recul et sur l'orientation vers le lieu de répit.

Elle intervient en binôme à minima, avec un ou deux équipages par jour. L'intervention s'effectue sur la voie publique, sur des lieux plébiscités par les jeunes. L'équipe pourra aussi se rendre sur les lieux de vie des jeunes (y compris hors Guillotière), une fois les liens établis.

Les équipages fonctionnent toute l'année, du lundi au vendredi de 11h00 à 22h00 (en roulement (11h00-18h30 et 14h30-22h00)). Les horaires seront testés et évolueront si besoin. Un fonctionnement modulable est envisagé le samedi selon les besoins et événements.

Enfin, l'équipe, et en particulier le coordinateur, participera à des temps d'information et/ou de régulation avec des riverains, organisés par la Ville de Lyon et à la demande des autorités, si besoin.

Il est proposé d'accorder cette année une subvention à hauteur de 50 000 euros à ce projet, en co-financement avec l'Etat et la Métropole. Ce projet fait l'objet d'une convention d'objectifs et de partenariat jointe en annexe du présent rapport.

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application, dont le modèle type est joint au présent rapport (associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement).

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant total de 61 238 euros, sont allouées aux structures précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.
- 2- Le modèle type de convention d'application susvisé est approuvé.
- 3- La convention d'objectifs et de partenariat pour « un dispositif expérimental d'accompagnement des jeunes étrangers en errance sur le secteur Gabriel Péri », à signer entre l'Etat (Préfecture du Rhône et Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Rhône-Ain) la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, et l'association Le MAS sise 17, rue Crépet à Lyon (7<sup>ème</sup> arrondissement), jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

- 5- La dépense en résultant, soit 61 238 euros en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 116474, nature 65748, fonction 420.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET